

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2022

Étaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-Claude VIGNEAU, Christophe PLANTY, Olivier ZOLDAN, Michèle ROCH, Fabien VIEL

Procuration : Jean-Claude VIGNEAU à Josianne ESCODO

- - - -

Mme le Maire accueille Mr Sylvain CRESPO-FOUCOEUR, chef de projet « petites villes de demain » de la CCLT venu présenter la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui sera signée le 14 décembre en présence du sous préfet. Cet outil permettra aux communes du territoire de bénéficier de dispositifs favorisant le développement des centres bourgs, la réhabilitation du parc de logements et des locaux commerciaux. Cette ORT est issue de la Loi ELAN du 23/11/2018. Une étude stratégique a été réalisée entre septembre 2021 et novembre 2022 ; elle est constituée de 6 modules :

- ⇒ Services publics
- ⇒ Attractivité des espaces publics
- ⇒ Renouvellement et attraction de l'habitat
- ⇒ Emploi
- ⇒ Activité commerciale et artisanale
- ⇒ Accessibilités et mobilités

7 centralités sont définies au sein de la communauté de communes : Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Laparade, Monclar, Verteuil d'Agenais, Saint-Pastour, et Tombeboeuf.

Le plan d'actions à mener sera très diversifié, il consistera par exemple

- pour le volet « habitat » à rénover l'habitat ancien en centre-bourg, développer les projets d'habitat innovant, les logements sociaux.
- Pour le volet « commerces », à accompagner les porteurs de projet, pérenniser les commerces existants, favoriser le développement des circuits courts, valoriser le Port Lalande (tourisme fluvial), requalifier les espaces publics, réhabiliter le château SOLAR (mairie)
- Créer une maison de santé Castelmoron-Tombeboeuf, finaliser la véloroute entre le Temple-Castelmoron-Granges

Un périmètre d'action est déterminé, il se situe globalement autour d'un axe central des cœurs de village [ex pour Castelmoron, le long de la rue du 11 novembre 1918 en englobant les places annexes (du Fort, de l'Aïrial) + le port, les berges du Lot et la plage].

L'inscription de certains bourgs dans une démarche de labellisation de type « petites villes de caractère » est également au programme de cette ORT ; la rénovation du château SOLAR y figure en bonne place, il conviendra de mener une réflexion sur la destination des étages qui seront réaménagés. Une liaison douce entre le cœur du bourg/supérette et le port Lalande est inscrite dans le plan d'actions, de même que la favorisation de projets adossés à la Maison Familiale et Rurale sur son site.

Cette opération permettra également pour les communes au bout d'un délai de 10 ans (contre 30 pour les collectivités ne bénéficiant pas de l'ORT) de se positionner sur l'acquisition de biens immobiliers abandonnés (biens dont les propriétaires ne sont pas identifiés, dont la taxe foncière n'est pas réglée).

Les effets de cette ORT : visibilité, cohérence du territoire, maîtrise des projets, leviers financiers

L'assemblée, sollicitée pour se positionner sur ce projet de convention, l'adopte à l'unanimité et valide sa signature.

Mr CRESPO-FOUCOEUR insiste sur sa mission d'accompagnement des communes par le biais de permanences, de coordination des actions, et de conseil. Son poste est financé à hauteur de 75 % par l'Etat (ANAH et banque des Territoires) et 25 % par la CCLT pour une durée de 5 ans.

Projet d'acquisition du bien immobilier appartenant aux héritiers CAPESPINE

La famille CAPESPINE a mis en vente la totalité des biens dont ils ont hérité, à savoir une maison d'habitation très ancienne avec un jardin situé sur le Chemin de Ronde à proximité de l'atelier municipal, et une maison plus récente, sise au-dessus de la voie. La commune pourrait être intéressée par l'achat du bien situé contre la propriété de la commune ; de plus, il comprend un accès direct au ruisseau Le Camuzol, souterrain au cœur du bourg. Le terrain constructible inclus dans cet immeuble présente un autre avantage, celui d'être cédé plus tard pour y créer un logement.

(délibération)

Madame le Maire rappelle la mise en vente par la famille CAPESPINE de l'immeuble sis à Castelmoron sur Lot, 2 chemin de Ronde, cadastré AR 46-47-48-49-51 d'une superficie d'environ 440 m² comprenant une maison d'habitation et un terrain au prix de 59 100 € (incluant 4500 € de frais d'agence à la charge du vendeur). Elle souligne l'opportunité que représenterait cette acquisition notamment au regard de la situation géographique urbaine centrale de cet immeuble et plus particulièrement parce que qu'il jouxte les ateliers municipaux. Elle ajoute que, dans le cadre de l'entretien du Camuzol, cette parcelle de terrain offre la possibilité d'accéder directement au ruisseau ponté par une ouverture existante à l'angle du terrain, en bordure de chaussée. Sa proximité avec l'école maternelle, la maison de santé et les équipements sportifs en fait un atout supplémentaire.

Elle propose au Conseil d'en décider.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

- Considérant l'opportunité pour la commune d'acquiescer ce bien immobilier situé contre les ateliers municipaux
- considérant que cet immeuble est situé au-dessus du ruisseau le Camuzol dont l'entretien nécessite un accès praticable
- Décide à l'unanimité d'acheter au prix de 59 100 € l'immeuble sis 2 chemin de Ronde (AR 46-47-48-49-51) appartenant aux héritiers de la famille CAPESPINE + frais d'acte de 2400 €
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférant à ces transactions.

Dénomination du centre-bourg – place Bernard GENESTOU

Suite à l'inauguration de la place centrale du village « Place Bernard GENESTOU », il convient de désigner officiellement cette place publique afin de la répertorier au service du cadastre.

Mme le Maire ajoute que la voie menant vers le cimetière n'est pas nommée et complique la distribution du courrier pour les organismes présents dans le centre médico-social. Le terme d'allée est définie par la configuration géologique et patrimoniale, il reste à trouver un nom adéquat ; « L'Allée du cimetière » est évoquée mais ne satisfait pas les élus ; allée du souvenir ou encore du bon repos sont citées sans pour autant convaincre ; Mme le Maire invite les élus à y réfléchir.

(délibération)

Mme le Maire rappelle les deux opérations de numérotation des immeubles en 2011/2012 et l'adressage normalisé en 2021 incluant la désignation des voies nouvelles ; la partie centrale du bourg comprenant la halle et la fontaine connaît plusieurs appellations « Place de la Halle », « Place Henri IV », « Place de la Libération » ou encore « Place Solar » ; aujourd'hui il convient de lui attribuer un nom qui remplacera les diverses dénominations jusque-là utilisées.

Considérant les 43 années de mandature exercées par l'ancien maire Monsieur Bernard GENESTOU et au regard de toutes les réalisations qu'il a apportées à la commune, il semble opportun de lui rendre hommage en dénommant la place sur laquelle il a très longtemps vécu, où son officine était implantée, à son nom.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de dénommer la place du centre-bourg « Place Bernard GENESTOU »
- Maintient les noms des rues qui la composent à savoir :
 - ⇒ Rue Pierre Bousquet
 - ⇒ Rue de la Halle
 - ⇒ Rue Gabriel Bonnet
 - ⇒ Rue du 11 novembre 1918
- Donne mandat au maire pour effectuer toutes les formalités pour officialiser cette désignation

Travaux en cours et projets:

Mr PREVOT informe les élus d'un léger retard dans la finalisation du parking devant l'école primaire en raison des conditions météorologiques déplorables de ces derniers jours. La partie espaces verts (apport de terre et plantations) devrait être réalisée prochainement. Le revêtement de l'allée du cimetière sera effectué au printemps.

⇒ Le projet Street Art qui consiste à valoriser des façades d'immeubles ne présentant pas d'intérêt architectural nécessite un inventaire des immeubles qui pourraient en bénéficier (façades de l'atelier municipal, pignon de l'HLM près de la gendarmerie, etc)

⇒ Le contrôle des pontons 1 à 4 du port Lalande s'est bien déroulé ; Mr MARROT précise que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés afin de réparer les flotteurs des quais. Les pontons examinés sont remis à l'eau ; le coût de cette 1^{ère} tranche s'élève à près de 30 000 €TTC.

⇒ La communauté de Communes a procédé à la réfection de certains trottoirs en face du tri sélectif chemin de ronde (près de l'école maternelle), devant la gendarmerie ainsi que devant les tribunes de rugby

⇒ Les travaux dans les vestiaires du rugby sont en cours, le carrelage a été installé jusqu'à un mètre de haut afin de garantir la salubrité des locaux.

⇒ La Poste demande le remplacement de la porte d'entrée très lourde et non isolée ; la requête sera examinée par la commission des travaux.

⇒ Mr PREVOT informe les élus de la prochaine mise en place d'escaliers sur les berges du Lot, commandés il y a plusieurs mois.

Goûter de Noël :

Mme le Maire rappelle le goûter offert par le CCAS et la commune aux retraités de plus de 65 ans le 15 décembre prochain ; elle demande aux conseillers de se rendre disponibles pour y participer.

Cet après-midi récréative remplacera finalement le colis offert les deux années précédentes en raison de la pandémie.

Questions diverses

⇒ Les vœux à la population auront lieu à la salle Tivoli le samedi 21 janvier 2023 à 15 h.

⇒ Le Téléthon a eu lieu ce weekend après une absence de 2 années pour cause de pandémie : Mme le Maire rappelle qu'un nouveau comité d'organisation a été constitué ; elle souligne l'importance pour cette nouvelle équipe de prendre en compte les observations qui ont été émises afin de mobiliser l'an prochain les associations, la population dans l'objectif d'une cohésion. Une manifestation sera organisée en vue de remettre officiellement le chèque des dons collectés à l'AFM (Association Française contre la Myopathie)

- ⇒ L'APE (association des parents d'élèves) organise ce dimanche 11 décembre un marché de Noël et une bourse aux jouets. La commune participe en offrant la prestation de la calèche (promenades gratuites) et des confiseries.
- ⇒ Le 17 décembre, des chants de Noël sur le parvis de l'église seront dispensés, comme l'an dernier, suivi d'un pot de l'amitié (manifestation gratuite).

--==--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h17.